



FONDS DE SOLIDARITÉ : IL Y A URGENCE À LE FAIRE ÉVOLUER !

Lundi 30 novembre, le gouvernement a annoncé l'évolution du fonds de solidarité à partir du 1er décembre pour les secteurs dits les plus exposés à la crise, à savoir les entreprises fermées administrativement et celles des secteurs du tourisme, de l'évènementiel, de la culture et du sport. Cette évolution leur permet de bénéficier, par le fonds de solidarité, d'une indemnisation jusqu'à 20% de la perte de leur chiffre d'affaires mensuel, dans la limite de 200 000 € par mois.

A l'inverse, pour ce qui est des fournisseurs de ces secteurs comme la filière vitivinicole, aucune nouvelle annonce ! Ils doivent continuer à assumer l'ensemble de leurs charges, sans autre soutien qu'une aide de 1 500 € par mois s'ils ont plus de 50% de pertes de chiffre d'affaires, ou qu'une aide pouvant aller jusqu'à 10 000 € par mois dans la limite de 80% de la perte de chiffre d'affaires si, en plus des pertes actuelles de 50%, ils ont aussi subi plus de 80% de pertes pendant le premier confinement.

Or les vignerons subissent de plein fouet la crise, du fait de la fermeture de leurs principaux canaux de distribution que sont : la fermeture des cafés et restaurants jusqu'au moins le 20 janvier 2021, l'interdiction des salons de vente grand public jusqu'à une date indéterminée à ce jour, l'arrêt du tourisme dans les régions viticoles du fait du confinement, et la forte baisse de l'export dans les pays appliquant le même type de mesures de restriction. La situation est critique, alors même qu'eux doivent continuer à assumer toutes leurs charges, notamment salariales, et ne survivent qu'au prix d'un endettement supplémentaire.

Les Vignerons Indépendants de France ont immédiatement agi auprès du ministère de l'Economie et de celui des PME, demandant urgemment l'évolution du fonds de solidarité, afin de permettre au secteur de bénéficier des mêmes indemnisations que les secteurs dits les plus exposés à la crise.